



Monsieur Patrick Strzoda  
Cabinet du Président de la France  
Paris  
Par email : [patrick.strzoda@elysee.fr](mailto:patrick.strzoda@elysee.fr)

Berne, 8 mai 2018

## **APPEL de soutien à Claude Mangin Asfari en grève de la faim depuis le 18 avril**

Parti socialiste  
suisse

Theaterplatz 4  
Case postale · CH-3001 Berne

Téléphone +41 31 329 69 69

[info@pssuisse.ch](mailto:info@pssuisse.ch)  
[www.pssuisse.ch](http://www.pssuisse.ch)

Monsieur le Président de la République française,

Claude Mangin Asfari, citoyenne française et enseignante dans un collège de la région parisienne, est l'épouse de Naama Asfari, prisonnier politique sahraoui au Maroc.

Le lundi 16 avril 2018, pour la quatrième fois en près de deux ans, Claude Mangin Asfari s'est vu refuser l'accès au territoire marocain, sans motif exprimé. Ce refus équivaut à une interdiction de visite à son mari, soit une atteinte grave à son droit élémentaire à une vie privée et familiale, ce qui est contraire au droit humanitaire international.

**Claude a décidé d'entamer une grève de la faim le 18 avril pour obtenir la restauration de son droit de visite à son mari Naama actuellement détenu à la prison de Kenitra au Maroc.**

Avant octobre 2016, Claude Mangin Asfari avait pu rendre régulièrement visite à Naama incarcéré au Maroc depuis novembre 2010. Le premier refus de visite, en octobre 2016, est intervenu à un moment bien particulier, celui où le Comité contre la Torture de l'ONU (CAT) examinait favorablement la plainte de Naama Asfari pour torture.

L'avis définitif du CAT, rendu le 12 décembre 2016, a reconnu concernant Naama la violation par l'État marocain de plusieurs articles de la Convention contre la Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Le CAT a invité expressément le Royaume du Maroc « *à s'abstenir de tout*



*acte de pression, d'intimidation ou de représailles susceptibles de nuire à l'intégrité physique et morale du plaignant et de sa famille* ». Nous considérons que ces interdictions de séjour constituent des représailles, à l'encontre de Naama et de son épouse, qui violent les recommandations du CAT.

Nous appelons à vous et au gouvernement française à mettre tout en œuvre pour que les autorités marocaines respectent le droit humanitaire international et permettent à Claude Mangin Asfari de pouvoir rendre visite à son mari Naama Asfari.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées

Parti socialiste suisse

Peter Hug  
Secrétaire international